



BIENVENUE

Le webinaire
**« Fonds locaux
Centres sociaux »**
commence à 9h30.

Merci de patienter.

WEBINAIRE « FONDS LOCAUX CS »



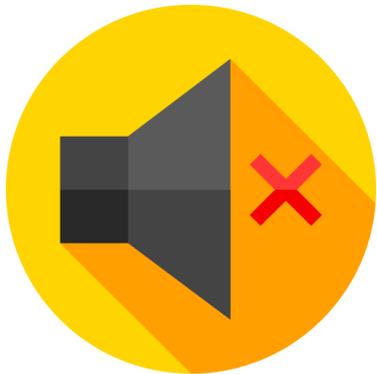
Animé par :

- Thierry Delemotte
- Anne Monnier

**NOUVELLES MODALITÉS
DE FINANCEMENT
DES CENTRES SOCIAUX
—
LES
FONDS LOCAUX**



INFORMATIONS PRATIQUES



Éteindre
votre micro
et votre caméra



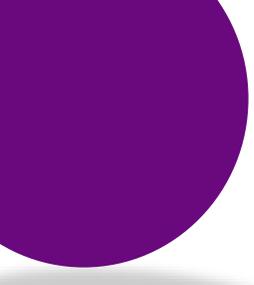
Poser vos questions
sur le tchat



Webinaire
enregistré



LE CONTEXTE



2023 - 2027

Convention d'objectifs et de gestion (Cog) entre l'État et la Cnaf

- Pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale sur les territoires (revalorisation de la prestation de service et Fonds d'aide exceptionnel)
- **Développer le maillage des structures animation de la vie sociale** en ciblant les territoires faiblement couverts
- **Renforcer la place** des structures d'animation de la vie sociale dans le déploiement des services aux familles
- **Accompagner le développement des initiatives innovantes** autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et la transition écologique et solidaire

LE SDAVS 2024-2028



1 Originalité de l'intervention

Conforter la reconnaissance de l'intervention originale et spécifique des structures AVS à travers le rôle primordial des habitants, la présence et le soutien des partenaires dans les périodes difficiles, la sécurisation des conditions partenariales pour les accompagnements de projets sociaux (outils adaptés, pactes de coopération, conventions cadres locales).

2 Couverture du territoire

Favoriser le développement et la pérennité des structures d'animation de la vie sociale afin de pourvoir l'ensemble des territoires à hauteur de leurs besoins.

3 Diversité des publics

Conforter l'expertise avérée des structures auprès des publics spécifiques afin de pouvoir apporter des réponses adaptées aux réalités et aux besoins locaux : familles, jeunes, personnes âgées, publics vulnérables.

4 Évolution des pratiques

Accompagner les structures AVS dans les nouvelles pratiques d'animation, notamment « l'aller-vers » (mise en place d'un guide référentiel, du recours à la formation, de temps d'échanges, d'outils d'évaluation) et intégrer les enjeux relatifs à la transition écologique.

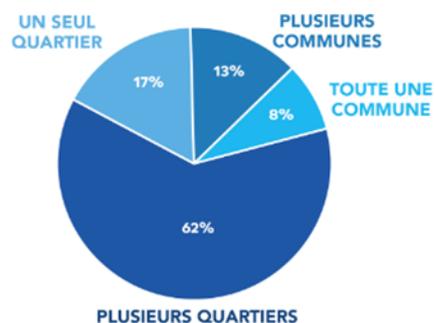
En Loire Atlantique, (Données Senacs 2023)

60 Centres Sociaux et Socioculturels en Loire-Atlantique

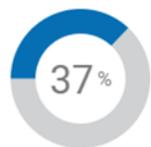
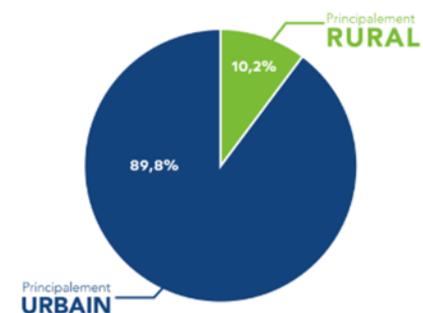
Mode de gestion :



Territoire d'intervention des CSC



Nature du territoire des CSC



sont implantés sur **un territoire QPV** (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville)



sont implantés sur **plusieurs sites** pour une meilleure couverture du territoire



ont des locaux mis à disposition gratuitement

Amplitude horaire moyenne d'ouverture de l'accueil :

31 h par semaine

Amplitude horaire moyenne d'ouverture de la structure :

53 h par semaine

Le soutien financier de la Caf de Loire Atlantique

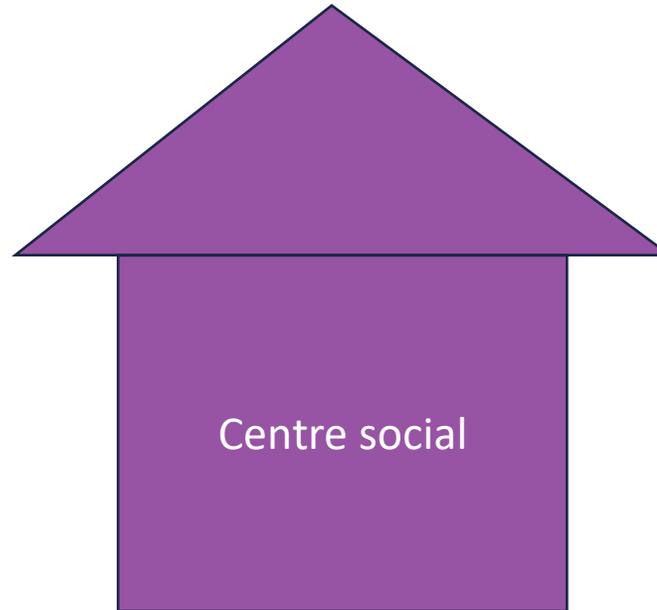
Financements
nationaux

Ps
Animation
globale

82 646 € en 2025
max/agrément

Ps
animation
collective famille

27 650 € en 2025
max/agrément



Financements
locaux

Fonds locaux

Max
31 000 € max
/agrément/an



DES CONSTATS



Les Centres Sociaux :

- Des acteurs incontournables de l'Animation de la Vie Sociale, leviers des politiques familiales et sociales sur les territoires
- Qui touchent un large public de tout âge, grâce à des services et activités variés.
- Des structures originales et agiles dans leurs modes d'intervention
- Avec des partenariats variés et multiformes, preuve de leur ancrage territorial et de la reconnaissance de leur impact et leur expertise de proximité.

Un contexte financier actuel difficile qui interroge le maintien de ces structures et invite à réfléchir aux possibles pour répondre au mieux aux orientations définies ensemble dans le Schéma départemental d'animation de la vie sociale.

Des structures qui partagent leurs difficultés à toucher les publics les plus éloignés. Les pratiques d'aller vers encore insuffisamment développées peuvent permettre de remédier à cette situation.

Des bénévoles qui se retrouvent parfois en fragilité vis-à-vis de la gestion des ressources humaines, du volet administratif, de l'accueil, des démarches d'aller vers, de la connaissance de la diversité des publics ...



**UNE POLITIQUE
LOCALE
CONFIRMEE**

Les nouveaux barèmes fonds locaux 2026

Un soutien historique : la Caf est convaincue de la plus-value des structures d'animation de la vie sociale et reste une des seules Caf à soutenir sur ses fonds locaux en complément de la prestation de service

La Caf reconnaît le contexte de fragilité financier actuel des structures

La Caf a l'ambition de soutenir les structures qui répondent aux orientations du SDAVS définies à partir des besoins exprimés par les structures et les partenaires

La Caf maintient son niveau de financement sur fonds locaux maximum à hauteur de : 31 000€ pour l'AGC et l'ACF



**NOUVEAUX
BAREMES : LES
OBJECTIFS
POURSUIVIS**

1 Reconnaître la qualité des projets des centres sociaux et le contexte financier actuel difficile

Maintenir un soutien de base

2 Reconnaître l'intervention spécifique et originale des centres sociaux, et répondre aux besoins des habitants

Soutenir les ouvertures de la structure les weekends en réponse aux besoins des habitants du territoire

3 Valoriser l'inscription dans une dynamique de réseau fédéral, de veille et ressources sur l'Animation de la vie sociale

4 Soutenir les structures inscrites dans un partenariat local engagé

Au sein d'un pacte de coopération ou engagement d'actions dans une CTG

5 Soutenir les orientations décidées dans la cadre du SDAVS

- Soutenir l'engagement citoyen (formation des bénévoles)
- Soutenir les initiatives d'habitants
- Accompagner les structures dans les nouvelles pratiques d'animation - hors les murs et démarches d'aller vers les publics

6 Soutenir la promotion des actions parentalité notamment avec l'engagement des structures à communiquer sur le site questions de parents



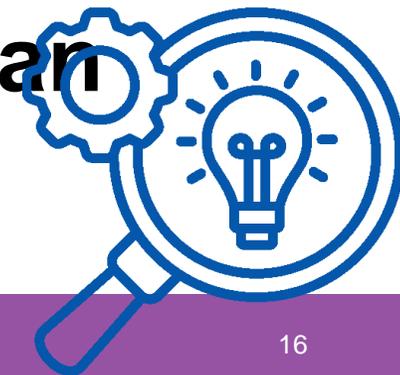
NOUVEAUX CRITERES FONDS LOCAUX 2026

NOUVEAUX BAREMES | FONDS LOCAUX 2026

Une volonté de maintenir les fonds locaux à hauteur de 31 k€ maximum par agrément AGC et ACF

- 7 critères liés à l'agrément AGC, Max 24k€/an

- 4 critères liés à l'agrément ACF Max 7k€/an



Agrément Animation globale : 7 critères

1. **Un socle de base quelle que soit la durée de l'agrément**
2. **Au moins 4 habitants bénévoles formés sur l'un des champs suivants : gouvernance, accueil, aller vers, laïcité/ diversité et interculturalité, fondamentaux et posture de l'habitant/bénévole,**
3. **Une ouverture de la structure régulière le weekend (Accueil et ou projet hors animation jeunesse avec a minima 30 ouvertures/an)**
4. **Une adhésion à la Fédération des centres sociaux**
5. **Un partenariat local formalisé : Une convention multi partenariale et pluriannuelle ou un pacte de coopération signé entre partenaires ou une action spécifique décidée en partenariat avec la collectivité est inscrite dans la CTG**
6. **L'Accompagnement a minima de 3 initiatives d'habitants ou collectifs d'habitants soutenues par votre structure**
7. **Être à minima une journée (7h) par semaine hors les murs ou aller vers dans l'espace public**

Un socle de base quelle que soit la durée de l'agrément

Mesure : Déclaration sur le portail partenaires



14 000€/an

Le soutien à la formation des bénévoles

Au moins 4 habitants bénévoles formés sur les champs suivants : gouvernance, accueil, aller vers, laïcité/ diversité et interculturalité, fondamentaux et posture de l'habitant/bénévole,

Mesure : Senacs



Fiche Vitalité Démocratique :
Nombre de bénévoles formés :
Précision : quels ont été les 3 thèmes principaux de formation

2 000€/an

L'ouverture de la structure le weekend

Une ouverture de la structure régulière le weekend (Accueil et ou projet hors animation jeunesse avec a minima 30 ouvertures/an)

Mesure : Questionnaire annuel transmis en même temps que la campagne Senacs

2 000€/an

Une adhésion à la Fédération des centres sociaux

Mesure : Senacs



Fiche Identité
Adhésion à une fédération

800€/an

Un partenariat local formalisé

Vous êtes signataire d'une convention multi partenariale et pluriannuelle ou d'un pacte de coopération signé entre partenaires et a minima une réunion politique par an est effective ou
Une action spécifique décidée en partenariat avec la collectivité est inscrite dans la CTG

Mesure : la connaissance interne des pactes de coopération et Senacs



Fiche territoire : En lien plus spécifiquement à la CTG de votre territoire :

- Vous êtes membre d'une équipe projet, d'une action clé de la démarche,
- Vous êtes chef de fil/porteur sur un des volets de la CTG,
- Un des salariés du centre social a du temps dédié sur l'animation de la CTG,
- Vous avez un rôle reconnu d'appui à l'animation, d'accompagnement ou d'appui à l'ingénierie en lien à la démarche

1 700€/an

L'accompagnement à minima de 3 initiatives d'habitants ou collectifs d'habitants par votre structure

Mesure : Senacs



Fiche Territoire:

Nombre d'initiatives d'habitant.es collectifs d'habitant.es soutenues par votre structure

De 3 à 6
initiatives
500€/an

De 7 à 12
initiatives
1 000€/an

Plus de 12
initiatives
1 500€/an

Être à minima 7h par semaine hors les murs ou aller vers dans l'espace public

Mesure : Senacs

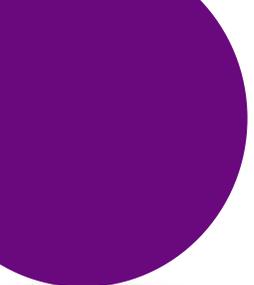


Fiche Actions:

En moyenne, combien d'heures par semaine de hors les murs/d'aller-vers sont effectuées par le centre social dans l'espace public

Senacs -> Aller-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialoguer, faire du repérage.

2 000€/an



Agrément Animation collective familles : 4 critères

- **Un socle de base quel que soit la durée de l'agrément**
- **Conduire une action auprès des familles de parents d'ados et/ou une action vacances**
- **Communiquer sur l'ensemble de vos actions parentalité sur le site questions de parents**
- **Le référent familles est à l'initiative d'au moins 3 réunions partenariales par an, impulse, coordonne un réseau**

Un socle de base quelle que soit la durée de l'agrément

Mesure : Déclaration sur le portail partenaires



2 000€/an

Conduire une action auprès des familles de parents d'ados et/ou une action vacances

Mesure : Senacs



Fiche Actions

- Accès aux vacances petite enfance, enfance, jeunesse, adultes
- En lien à votre agrément ACF, quelles sont les actions que vous menez pour le départ en vacances (au sens du dispositif Caf)
- Actions parentalité jeunesse

1 500€/an

Communiquer sur l'ensemble de vos actions parentalité sur le site questions de parents

Mesure : extraction questions de parents



2 000€/an

Le référent familles est à l'initiative d'au moins 3 réunions partenariales par an, impulse, coordonne un réseau

Mesure : Senacs



Fiche Fondamentaux de l'animation globale
Avez-vous animé des dynamiques partenariales sur votre territoire ?

Dans autre : Nommer les 3 temps de rencontre

2 000€/an



Récapitulatif

**NOUVEAUX
BAREMES FONDS
LOCAUX 2026**

Financement maximum total Fonds locaux : 31 000 €/an/centre social

Modalités d'appréciation	Montant /an
Agrément centre social AGC	14 000 €
Au moins 4 habitants bénévoles formés sur les champs suivants : gouvernance, accueil, aller vers, laïcité/ diversité et interculturalité, fondamentaux et posture de l'habitant/bénévole,	2 000 €
Accueil et ou projet régulier le weekend hors animation jeunesse à préciser dans le projet (a minima 30 ouvertures/an)	2 000 €
adhésion Fédé des Centres sociaux	800 €
Une convention multi partenariale et pluriannuelle ou un pacte de coopération est signé entre financeurs (3 signataires minimum dont la collectivité, le CSC et la Caf) OU une action spécifique décidée en partenariat avec la collectivité est inscrite dans la CTG	1 700 €
Accompagnement d'initiatives d'habitant-es collectifs d'habitant-es soutenues par votre structure	3-6 : 500€ 6-12 : 1 000€ >12 : 1 500 €
Être à minima une journée (7h) par semaine hors les murs ou aller vers dans l'espace public	2 000 €

24 000€

Modalités d'appréciation	Montant /an
Agrément centre social ACF	2 000 €
Conduire une action auprès des familles de parents d'ados et/ou une action vacances	1 500 €
Communiquer sur l'ensemble de vos actions parentalité sur le site questions de parents (extraction)	1 500 €
Le référent familles est à l'initiative d'au moins 3 réunions partenariales par an, impulse, coordonne un réseau (à inscrire préalablement dans le projet présenté pour renouvellement)	2 000 €

7 000€



**COMMENT
SONT
CALCULÉS
LES FONDS
LOCAUX ?**

3 SOURCES POUR ESTIMER VOTRE DROIT RECALCULÉ ANNUELLEMENT

**Aide versée
en 2027**



**Vos déclarations réelles 2026 sous Afas
mon compte partenaire**

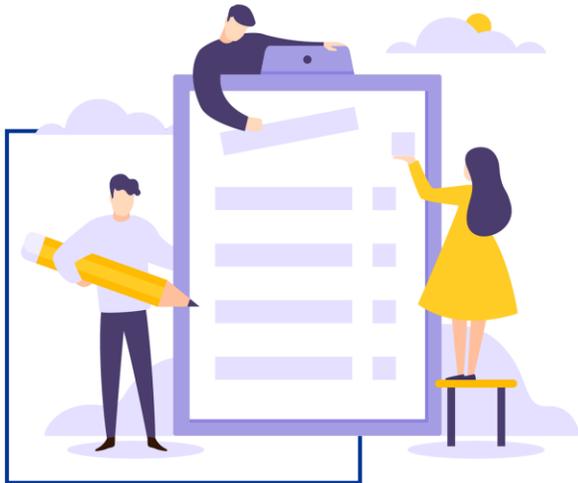
**Vos déclarations de données d'activités 2025 en
2026 via Senacs**

**L'export de référencement des actions
parentalité via le site questions de parents 2026**

UNE NOTIFICATION ANNUELLE N

**Adressée
à chaque gestionnaire,
indiquant :**

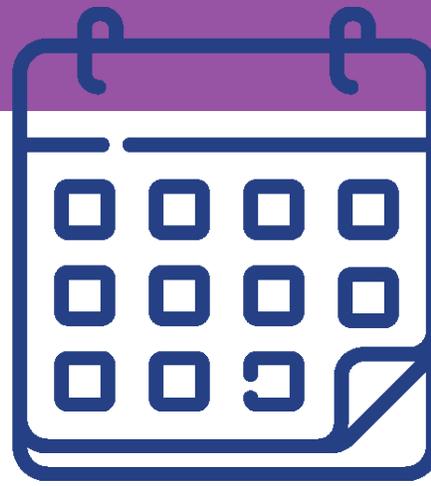
- le montant de la subvention versé en année N ;
- les critères retenus pour déterminer le droit.



**Cette notification vous permettra
de réajuster votre projet.**



LE CALENDRIER



20
MARS

Validation
des nouveaux
critères par les
administrateurs
de la Caf
de Loire-Atlantique

2025

2026

1er
SEMESTRE
2027

Information des Centres
sociaux
sur les nouveaux critères
de financement sur fonds
locaux de la Caf 44

Prise en compte des
nouveaux critères
dans la mise en
œuvre des projets
des centres sociaux

Application des
nouveaux critères
fonds locaux

Poursuite de
l'amélioration de
l'offre des centres
sociaux

Complétude du
questionnaire
Senacs 2025

Paiement des
fonds locaux
nouveaux critères
+ envoi
notification

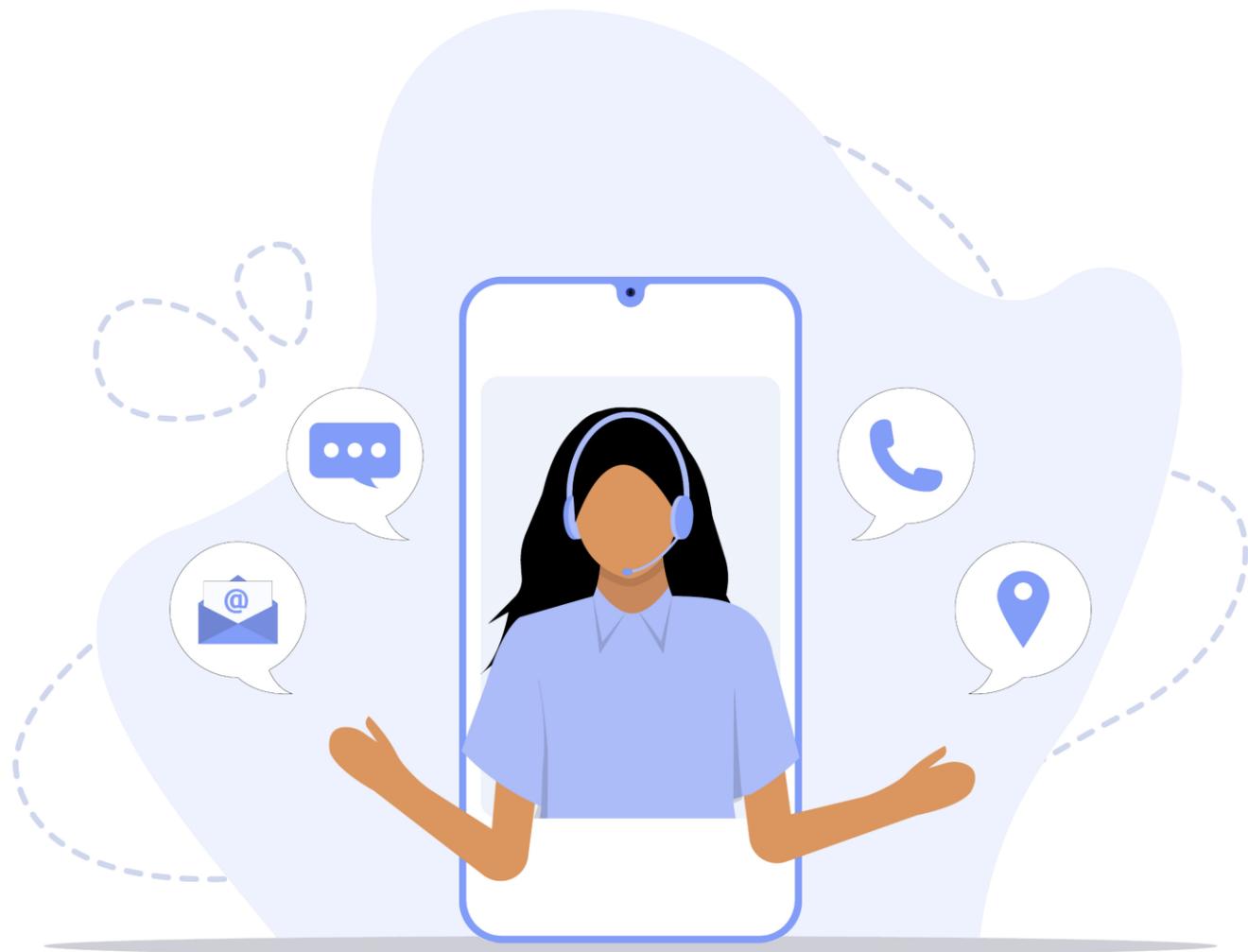
14
MAI

1er
JANVIER
2026

JUIN
2026



**VOS QUESTIONS,
NOS RÉPONSES**



Les **conseillers techniques de territoire**

sont à votre disposition sur le département.

Coordonnées disponibles

sur **www.caf.fr**

rubrique professionnels /
offres et services /
partenaires locaux.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Retrouvez l'enregistrement de ce webinaire sur notre **site internet** et **notre chaîne Youtube** dès demain.

L'aide sur fonds locaux est donc annuelle et évolutive d'une année sur l'autre ?

Effectivement, l'aide est annuelle et évolutive. Chaque année, nous vérifierons chacun des critères et vous transmettrons une notification avec le montant financier retenu et les critères acquis.

2 AGC

Le soutien à la formation des bénévoles

Au moins 4 habitants bénévoles formés sur les champs suivants : gouvernance, accueil, aller vers, laïcité/ diversité et interculturalité, fondamentaux et posture de l'habitant/bénévole,

Mesure : [Senacs](#)



Fiche Vitalité Démocratique :
Nombre de bénévoles formés :
Précision : quels ont été les 3 thèmes principaux de formation

2 000€/an

Les types de formation bénévoles, sont-ils exhaustifs ? Non uniquement sur les champs mentionnés ci-dessus. L'objectif est de soutenir les habitants bénévoles dans

S'agit-il de formations reconnues ? Effectivement seules les formations reconnues dans les champs précisés ci-dessus seront retenues

3 AGC

L'ouverture de la structure le weekend

Une ouverture de la structure régulière le weekend (Accueil et ou projet hors animation jeunesse avec a minima 30 ouvertures/an)

Mesure : Questionnaire annuel transmis en même temps que la campagne [Senacs](#)

2 000€/an

Quand on parle d'ouverture le Weekend, est-ce qu'on parle du samedi ET du dimanche ? Y'a-t-il un minima d'heures hebdomadaires à assurer ? Qu'entend-on par ouverture le samedi ? Un temps fort est-il comptabilisé ? Les actions aller-vers sont-elles comptabilisées ?

Une ouverture le weekend peut se faire le samedi ou le dimanche, il s'agit de répondre avant tout aux besoins des habitants (exemple : de seniors qui se retrouver seuls le dimanche, et aimerait se retrouver pour pallier l'isolement). Il n'y a pas de minimum horaire hebdomadaires à avoir, simplement une régularité du projet à raison à minima de 30 ouvertures annuelles. Le projet doit être régulier aussi l'organisation d'un temps fort ne peut pas être comptabilisé. Enfin, les démarches d'aller vers sont retenues

Sur un même weekend, si la structure est ouverte le samedi et le dimanche alors la structure peut comptabiliser 2 jours d'ouverture.

Est-ce qu'une AG organisée le samedi et ouverte à tous est comptabilisée ?

De la même façon qu'un temps fort, une AG n'est pas un projet régulier. Il ne peut donc pas être compter



L'accompagnement à minima de 3 initiatives d'habitants ou collectifs d'habitants par votre structure

Mesure : Senacs



Fiche Territoire:

Nombre d'initiatives d'habitant.es collectifs d'habitant.es soutenues par votre structure



Sur les initiatives d'habitants, un groupe que l'on accompagne qui organise 5 Repair café. Nous comptons 1 initiative ou 5 ?

L'objectif est de soutenir un nombre de collectifs d'habitants. Dans la situation présentée, nous soutiendrons une initiative. Il s'agit d'un groupe que le centre social accompagne sur un projet qu'il porte 5 fois.

Être à minima 7h par semaine hors les murs ou aller vers dans l'espace public

Mesure : Senacs



Fiche Actions:
En moyenne, combien d'heures par semaine de hors les murs/d'aller-vers sont effectuées par le centre social dans l'espace public

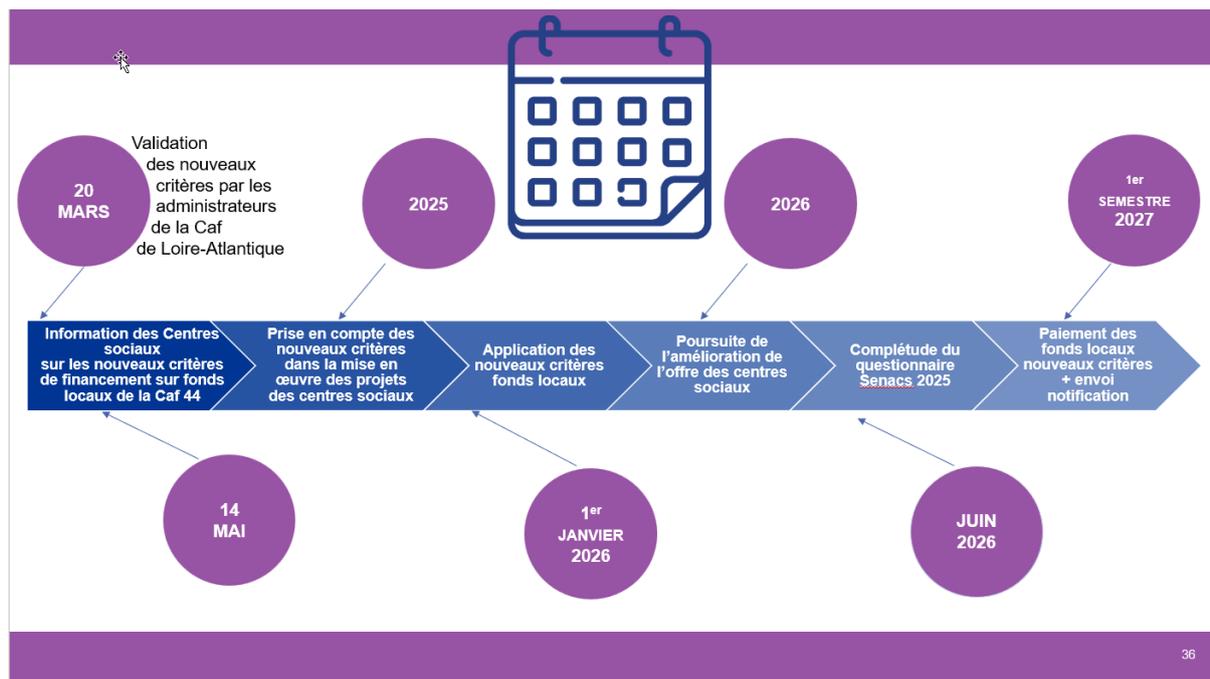
Senacs -> Aller-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialoguer, faire du repérage.

2 000€/an

[Diapo n° 24]

Est-ce que les interventions au sein des structures partenaires sont considérées comme de l'Aller Vers ou est-ce uniquement dans l'espace public ?

Les interventions au sein des structures partenaires sont importantes mais elles ne seront pas soutenues dans le cadre de nos fonds locaux. La Caf de Loire atlantique soutient uniquement l'aller vers dans l'espace public



Le versement ne pourra se faire qu'au cours du 1^{er} semestre 2027 **si et seulement si** la structure a déclaré son réel 2026 sur le portail partenaires **et** transmis **son rapport d'activité** à la Caf :

partenaires-afc@caf44.caf.fr